

Namur, le 20 janvier 2023.

A l'attention de Monsieur Willy BORSUS

Vice-Président et Ministre ayant la Chasse dans ses attributions.

Monsieur Le Ministre,

Cher Monsieur BORSUS,

Nous avons appris par différents intervenants que le Ministre-Président DI RUPO vous a demandé d'adresser au Gouvernement wallon un « état des lieux » de la politique cynégétique wallonne ainsi que les évolutions et/ou améliorations souhaitées par les différents acteurs de la ruralité, lesquelles évolutions et/ou améliorations devraient être mises en œuvre dès la prochaine saison cynégétique.

L'ensemble des signataires du présent courrier, chasseurs exerçant ou ayant exercé une ou plusieurs fonctions dans des associations parties prenantes de la ruralité (RSHCB, Conseils Cynégétiques, propriété privée, forêt, agriculture,...) et désireux de s'unir en vue de tendre vers une chasse durable en adéquation avec l'évolution de la société, estime que certains points ou certaines pratiques sont, à ce jour, inacceptables et que l'avis de la plus grande association représentative du monde de la Chasse ne doit pas uniquement guider vos choix et/ou décisions, ni ceux et/ou celles du Gouvernement wallon.

Nous sommes intimement convaincus qu'une activité comme la chasse, qui, légalement, est strictement encadrée, doit s'exercer dans une bonne harmonie et en accord avec l'ensemble des autres acteurs de la ruralité. Nous ne pouvons plus agir seul chacun de notre côté ; les acteurs de la ruralité doivent s'unir et guider leurs actions dans un but unique, à savoir celui de l'harmonie/équilibre faune-flore de la ruralité dans son ensemble.

Nous pensons qu'actuellement, c'est de moins en moins le cas dans le chef de tous les acteurs de la ruralité et que les fractures constatées avec les incompréhensions qu'elles provoquent chez différents citoyens et/ou associations nous inquiètent au plus haut point.

Faisant écho aux propos tenus par l'ancien inspecteur général du Département Nature et Forêt (DNF), Ir. Monsieur Jean-Pierre SCOHY, dans un article du RSHCB (Chasse & Nature) d'octobre 2021, estimant que « *la nouvelle chasse, ce sera sans doute encore un délassement, mais avec une attention particulière pour le patrimoine. Et cela veut dire le patrimoine dans son ensemble, et certainement pas seulement le cheptel de gibier à chasser* », nous estimons que certaines pratiques ne sont plus en phase notamment avec les attentes de la société.

Les pratiques suivantes conduiront nécessairement, de notre humble avis, à la perte de l'art cynégétique et à la destruction de la biodiversité (à laquelle nous tenons avant tout) et cela, nous ne le voulons pas :

1) **Le lâcher massif d'oiseaux de tir.**

Suite aux cas récents de grippe aviaire, cette pratique s'est avérée plus importante et répandue que ce qu'on pouvait imaginer ; on est ici à l'opposé de réintroductions en vue de repeuplement.

Outre les aspects sanitaires et les conséquences en matière de biodiversité, nous pensons que l'assimilation d'une activité de tir sur cibles vivantes à de la chasse est très dommageable à l'image de cette dernière et devrait être interdite au plus vite.

Ceci dit, les lâchers dits « de repeuplement » strictement encadrés (moyennant gestion et aménagements concertés entre les différents acteurs) et en accord avec la capacité d'accueil d'un territoire donné pourraient être malgré tout admis.

2) **Le nourrissage artificiel du grand gibier et en particulier du sanglier**

Le nourrissage peut s'avérer indispensable dès le moment où il est un moyen d'empêcher les dégâts aux cultures dont la loi impute irréfragablement la responsabilité aux chasseurs. Cette pratique est particulièrement efficace surtout quand elle peut se faire avec des aliments attractifs et ce d'autant plus si un nourrissage permanent n'est pas pratiqué préalablement.

Ce nourrissage dissuasif sert cependant de faux nez à des pratiques qui ont pour seul but de maintenir des densités de gibier allant bien au-delà de la capacité naturelle d'accueil du milieu. La presque totalité des points noirs constatés sont liés à des nourrissements de ce type ayant pour but d'une part de fixer le gibier sur ces territoires et d'autre part de lever la limite naturelle aux surpopulations à savoir la disponibilité de nourriture.

Ce dernier point en particulier était relatif au nourrissage hivernal qui évite la mortalité naturelle en cas d'hivers rudes et qui empêche surtout l'inévitable dispersion du gibier et son tir par des territoires qui ne pratiquent pas la même politique active de conservation du capital reproducteur.

Il nous semble indispensable de limiter la possibilité de nourrir, que ce soit artificiellement ou par des cultures à gibier, aux seuls mois les plus à risque en matière de dégâts et à tout le moins d'instaurer une interdiction totale et stricte du 1er octobre au 31 mars.

Pour ce qui est du nourrissage supplétif, on peut s'interroger sur la nécessité réelle d'en encore le maintenir à la lumière des périodes hivernales de moins en moins rudes de ces dernières années. Il ne devrait être mis en œuvre que par dérogation spécifique et au minimum à l'échelle d'un Conseil cynégétique.

Enfin, face à l'explosion des densités de gibier, l'obsolète loi d'indemnisation des dégâts de grand gibier, datant du 14 juillet 1961, ne nous paraît plus être en adéquation avec le terrain, les densités de gibier et les pratiques agricoles actuelles ; cette dernière nécessite impérativement une adaptation en profondeur, en concertation et accord avec les agriculteurs et leur fédération représentative.

3) **L'équilibre forêt gibier et les surdensités de l'espèce cerf.**

Les dégâts aux forêts causés par les ongulés (cerfs, chevreuils,...) sont localement très importants. Ils ont des conséquences non négligeables sur la matière première de la filière bois et impactent directement l'activité économique de notre Région qui est une de vos principales responsabilités.

Les importantes densités de grands cervidés sont essentiellement le fait de grands territoires qui ont pour finalité le prélèvement de très grands cerfs. Pour ce faire, ils maintiennent sur leurs territoires, notamment par nourrissage excessif, d'importantes hardes de biches susceptibles d'attirer années après années tous les cerfs des environs en âge de participer au brâme.

Les plans de tir actuels devraient suffire pour maîtriser les densités et les réduire là où il se doit ; cependant, en pratique, on constate dans les faits que cela ne produit pas les résultats escomptés.

Trois raisons peuvent expliquer cette situation :

- 1- la première est que les plans de tir sont par endroits insuffisants.
- 2- la seconde est relative au fonctionnement de certains Conseils cynégétiques et/ou territoires qui s'opposent à la réduction demandée des densités.
- 3- la troisième est relative à l'inefficacité des sanctions pour non-respect des minima de tir imposés.

Pour ce qui concerne les Conseils cynégétiques (CC), il est nécessaire que les minima par territoire, ou par secteur, soient fixés par le directeur du DNF, en concertation avec ceux-ci, et intégralement répartis (en tenant compte de la particularité propre aux territoires « à biches » et/ou « à cerfs ») et que les amendes éventuelles imposées aux CC soient obligatoirement prises en charge par les territoires n'ayant pas réalisé leurs minima.

Pour ce qui concerne les sanctions, il faut bien constater que les amendes financières n'ont pas la même portée pour tous. Dès lors, une solution serait d'interdire le tir de grands cerfs l'année suivant celle où un plan de tir ne serait pas réalisé sur un territoire et/ou de donner un bonus à ceux qui l'ont atteint. Cette mesure touche directement à la finalité recherchée comme décrit ci-dessus.

Il est pour nous important que ces premières propositions, parmi d'autres qui nécessiteraient de plus amples développements, fassent partie intégrante des mesures que vous soumettrez prochainement au gouvernement dans le cadre du projet de réforme du nourrissage et des mesures de gestion des populations de grand gibier.

Toutes ces mesures doivent avoir pour effet de favoriser l'équilibre agro-sylvo-cynégétique qu'il vous appartient de préparer et de mettre en œuvre, en concertation avec les différents acteurs de la ruralité ainsi qu'avec vos collègues du gouvernement.

Comme stipulé ci-avant, d'autres mesures de réforme des pratiques de chasse et des lourdeurs administratives qui lui sont souvent imposées sont nécessaires et nous sommes prêts à vous rencontrer pour en discuter de vive voix.

Notre initiative n'est pas de remettre en cause les actions et propositions des associations représentatives des acteurs de la ruralité ainsi que vos actions et décisions et celles de vos prédécesseurs. La volonté qui nous anime en vous interpellant est d'assurer pour les générations futures une réelle pérennité à la biodiversité et à la Nature en général en adéquation avec une chasse responsable.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, cher Monsieur Borsus, nos sentiments les plus confiants et respectueux.

LISTE DES PERSONNES SIGNANT CE COURRIER UNIQUEMENT EN LEUR NOM PERSONNEL

ANDRE Eric	Membre élu AG RSHCB et Comité Prov. Hainaut RSHCB Administrateur CC Flavion Molinee Ligue des Chasseurs – Namur
BAUFAY Luc	Administrateur Faune & Biotopes Administrateur CC de la Biesme Membre Pôle Ruralité Section Chasse
BOURDOUXHE Léon	Ancien Chargé de Mission à la Direction de la Chasse
BRUNIN André	Président CC Arches en Condroz Président CC Ourthe et Condroz
CAUFRIEZ Bertrand	Membre élu AG RSHCB et Secrétaire Comité Prov. Namur RSHCB
CREPIN Benoît	Administrateur CC Ardenne Eifel
DANTHINE Philippe	Membre Ligue des Chasseurs
de HEMPTINNE Juan	Administrateur CC Flavion Molinee Ancien Président Inter Environnement Wallonie
de LAMINNE Paul	Administrateur CC Condroz Liégeois
de WOUTERS Stany	Administrateur CC Flavion Molinee Administrateur Farm For Good
DEMEURE Serge	Membre élu AG RSHCB et Comité Prov. Luxembourg RSHCB Secrétaire CC de la Haute Lesse
DEMEURE Cassandre	Membre élu AG RSHCB et Comité Prov. Brabant Wallon RSHCB
DUCHESNE Francine	Vice-Présidente du CC Ardenne Eifel
FRAITURE Fabian	Administrateur CC de Hesbaye
GEBOES Anne-Laure	Chargée de Mission Biodiversité Canopea
GODIN Dominique	Membre Permanent Pôle Ruralité
GRUMIAUX Willy	Président CC des 3 Provinces
HACHEZ Olivier	Membre élu AG RSHCB et Président Comité Prov. Bruxelles RSHCB
HANOT Roland	Président CC des Lacs
HUBERLAND François	Membre UAB
HURDEBISE Philippe	Administrateur CC Ardenne Eifel

LAURENT Véronique	Administratrice CC Salm Amblève Lienne
LECLERCQ Julie	Membre élu AG RSHCB et Comité Prov. Namur RSHCB
LEHANE Simon	Faune & Biotopes (Chasse et Biodiversité) Membre Pôle Ruralité Section Chasse Administrateur CC de Hesbaye
LIENART Philippe	Membre élu AG RSHCB et Trésorier Comité Prov. Hainaut RSHCB Vice-Président CC des Arches en Condroz
LOSSEAU Jean-Denys	Membre élu AG RSHCB et Comité Prov. Hainaut RSHCB
LUXEN Pierre	Président CC Ardenne Eifel Administrateur CC Salm Amblève Lienne Administrateur Ligue des Chasseurs
MAHAUX Michel	Administrateur CC Salm Amblève Lienne
MAILLEUX Pierre	Membre élu AG RSHCB et Vice-Président Comité Prov. Nam. RSHCB
MAUS de R. Hubert	Membre Ligue des Chasseurs
MENNE Jean-Louis	Administrateur CC des Lacs
MOITROUX Alain	Administrateur CC Salm Amblève Lienne
NAVEAU Henry	Vice-Président du CC Salm Amblève Lienne Ancien Président du CC Bois du Pays Manhay Erezée Ancien Président de la SRFB (Société Royale Forestière)
NEVE de M. Michel	Administrateur CC Spa Stavelot Stoumont Membre CC Haute Ardenne
PELTZER Pierre	Vice-Président CC Condroz Liégeois
SNYERS Etienne	Administrateur CC Ardenne Eifel Ancien Président NTF
THIRY François	Président CC de la Biesme
van de PUT Hervé	Membre élu AG RSHCB et Secrétaire Comité Prov. Luxembourg RSHCB Secrétaire CC de la Haute Ardenne
VERCRUYSSSE Henry	Membre élu AG RSHCB et Président Comité Prov. Brabant Wallon RSHCB

Copie au Ministre-Président Di Rupo et à la Ministre Tellier